

Notice d'emballage

Information destinée aux détenteurs d'animaux

L'information professionnelle destinée aux professions médicales peut être consultée sur le site www.tierarzneimittel.ch

Notice d'emballage

Isathal ad us. vet., suspension ophtalmique pour chiens et chats

1. Nom et adresse du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et du titulaire de l'autorisation de fabrication responsable de la libération des lots, si différent

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

Dechra Veterinary Products Suisse GmbH, Messeplatz 10, 4058 Bâle

Fabricant responsable de la libération des lots : LEO Laboratories Ltd., 285 Cashel Road, Dublin 12, Irlande

2. Dénomination du médicament vétérinaire

Isathal ad us. vet., suspension ophtalmique pour chiens et chats

3. Liste des substances actives et autres ingrédients

1 g de suspension contient :

Substance active :

Acide fusidique 10 mg

Excipient :

Chlorure de benzalkonium 0.11 mg

Collyre, suspension

Une suspension visqueuse stérile, blanche à presque blanche

4. Indications

Suspension ophtalmique antibiotique pour chiens et chats

Chien : inflammation de la conjonctive due à des bactéries (conjonctivite bactérienne) causée par des germes sensibles à l'acide fusidique

Chat : conjonctivite causée par des bactéries sensibles à l'acide fusidique

5. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas de conjonctivite causée par des germes qui ne sont pas sensibles à l'acide fusidique.

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité au principe actif ou à un autre composant.

6. Effets indésirables

Une irritation passagère peut se produire.

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. Espèces cibles

Chien et chat

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Instiller une goutte d'Isathal une à deux fois par jour dans le sac conjonctival. Poursuivre le traitement 2 jours après la disparition des symptômes. Pendant le premier jour du traitement Isathal peut être appliqué plusieurs fois.

Si après 5 jours aucune amélioration n'est visible, le diagnostic est à revoir.

9. Conseils pour une administration correcte

Aucun

10. Temps d'attente

Sans objet

11. Conditions particulières de conservation

Conserver à température ambiante (15 – 25 °C). Ne pas utiliser plus de 28 jours après la première ouverture. Ce médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé au-delà de la date de péremption figurant après la mention «EXP». Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

12. Mises en garde particulières

Précautions particulières pour chaque espèce cible :

Aucune

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

Lorsque le tube est pressé, Isathal apparaît comme une goutte visqueuse et épaisse. La goutte se fluidifie rapidement au contact du liquide lacrymal et n'affecte pas la vision. Veillez à ce que le contenu ne soit pas contaminé pendant l'utilisation et à ce que l'embout applicateur n'entre pas en contact avec l'œil, la peau ou la fourrure autour de l'œil. Évitez de toucher l'embout applicateur avec les doigts. Le même tube ne doit pas être utilisé pour des animaux différents.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Se laver les mains après avoir manipulé le produit.

Gestation et lactation :

Peut être utilisé pendant la gestation et la lactation.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Il n'existe aucune étude sur les surdosages pour ce médicament vétérinaire. Les conséquences éventuelles devront faire l'objet d'un traitement symptomatique.

13. Précautions particulières pour l'élimination des médicaments vétérinaires non utilisés ou des déchets dérivés de ces médicaments, le cas échéant

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14. Date de la dernière notice approuvée

26.10.2022

Vous trouverez de plus amples informations sur ce médicament aux adresses www.swissmedic.ch et www.tierarzneimittel.ch.

15. Informations supplémentaires

Tubes de 3 g

Catégorie de remise B : remise sur ordonnance vétérinaire

Swissmedic 53'376

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.